



VILLE DE NICE

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Il est procédé à l’affichage depuis le 24 décembre 2021, en Mairie Principale, sur les panneaux habituels et sur le site internet www.nice.fr dans la rubrique, www.nice.fr/fr/le-conseil-municipal/publicite-des-actes, de la délibération n° 8.2 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2021 et de son annexe – Plan Local d’Urbanisme métropolitain – Prescription de la Déclaration de Projet – Fixation des modalités de la concertation – Projet de reconversion site ENEDIS, Avenue de Brancolar à Nice.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE NICE, le 24/12/2021

**Pour le Maire et par délégation de signature,
Le Directeur du pôle juridique,
Direction Générale Adjointe Ressources**

Ludovic LESTIDEAU